

qui pleurèrent comme s'ils eussent perdu leur père. Le second en commandement à bord, offrit d'aller avec le maître d'équipage examiner le cadavre, et ils partirent sur le champ.

Trim qui, en apprenant la mort de son maître s'était senti au cœur comme une masse de plomb, était tombé sans connaissance au pied du grand mat. On lui frotta le front, les tempes, et tout le visage avec du vinaigre ; ce ne fut qu'avec la plus grande peine qu'on put le faire revenir à lui, et il se mit à crier en se tordant les mains :

— Mon maître, mon piti maître, mon bon maître, oh ! y n'été pas mort, oh ! pas possible. Moué veux mourir aussi ! moué pas capable pour vivre, si l'y mort ! moué vouli voir li encore une fois avant mourir !

Tout l'équipage, qui connaissait l'extrême attachement de Trim pour le capitaine, eut pitié de sa désolation.

Le gros Tom s'approcha de lui et chercha à le consoler, mais en vain ; Trim se roulait sur le pont, en criant et sanglotant. Les matelots, muets devant une si grande douleur, pleuraient.

Tout à coup Trim se lève, essuie ses pleurs du revers de sa grosse main calleuse, regarde tout autour de lui d'un air hagard, paraît réfléchir un instant, puis s'élance comme un trait dans la direction qu'ont suivi les officiers qui étaient allés identifier le cadavre.

Cependant le Coronaire, après l'arrivée des deux officiers du Zéphyr, eut bientôt terminé son enquête. La personne du capitaine Pierre de St. Luc avait été parfaitement identifiée dans le cadavre du noyé, et le rapport du Coronaire avait en conséquence déclaré : *« Que Pierre de St. Luc, Capitaine du Zéphyr, s'était noyé par accident. »*

Deux nègres, dans une pirogue, ramenaient le cadavre du noyé, auquel on devait donner une sépulture digne de l'immense richesse du défunt.

CHAPITRE XIV.

Decouvertes importantes.

Le Juge de la Cour des Preuves, qui avait conçu la plus haute estime pour le docteur Rivard, dont la conduite si désintéressée et si généreuse à l'égard de l'orphelin Jérôme avait excité son admiration, se proposa de faire toutes les recherches possibles pour découvrir la naissance du petit Jérôme. Il s'imagina que le plus grand plaisir qu'il pourrait faire au docteur Rivard serait de le mettre sur la voie de rendre son pupille à ses véritables parents s'ils existaient encore, ou du moins de lui faire connaître leurs noms. Le juge pensa aussi qu'il pourrait se faire que l'orphelin pourrait avoir droit à quelqu'héritage, et il aurait été heureux de pouvoir procurer au docteur les moyens de les acquiescer.

En conséquence le juge crut que le mieux à faire était de continuer ses recherches à l'Hospice des Aliénés ; il se rendit donc à l'Hospice, aussitôt qu'il eut délivré au docteur Rivard ses lettres de Tutelle.

Jérémie, en reconnaissant le juge de la Cour des Preuves dans la personne qui descendait d'une superbe barouche arrêtée à la porte de l'hospice, ôta son bonnet de toile noire et

courut au devant de son honneur, qui en ce moment entra.

— Vous êtes le portier de l'hospice.

— Oui, votre honneur, à votre service.

— M. Charon, le chef de l'Institution est-il ici.

— Oui, votre honneur.

— Pourriez-vous l'aller chercher, j'aurais quelque chose à lui dire.

— Oui, votre honneur ; si vous préférez, je vais vous conduire à sa chambre.

— Volontiers, je vous suis.

Et Jérémie, son bonnet à la main et se courbant en deux pour rendre son salut plus respectueux passa devant le juge pour lui montrer le chemin.

Le juge trouva M. Charon, dans sa chambre assis devant un bureau et arrangeant quelques papiers, qu'il numérotait. En voyant son honneur le juge, il se leva et lui fit un salut respectueux, en lui offrant un fauteuil pour s'asseoir.

— Je viens, M. Charon, lui dit le juge, pour vous prier de me donner quelques renseignements sur un pauvre enfant, que mon ami, le docteur Rivard, a bien voulu retirer aujourd'hui de cette Institution.

— Vous voulez parler du petit Jérôme.

— Justement.

— Que le docteur Rivard, votre ami, a retiré aujourd'hui de cette institution.

— Justement.

— Ah ! Il paraît que c'était un bien bon enfant, le petit Jérôme, si gentil, si timide ; et il paraît que sa maladie n'était pas incurable, et je ne doute pas que le docteur Rivard ne le ramène complètement à la raison avec des soins, comme il ne manquera pas de lui en donner.

— C'est ce que dit le docteur.

— Jérôme montrait, sur ces derniers temps, des signes sensibles de retour à la raison ; je les avais remarqués, et j'en avais parlé au docteur, qui fut de mon opinion. Ah ! c'est une bien généreuse personne que le docteur.

— Je désirerais savoir si vous connaissez les parents de Jérôme, ou quelques personnes qui les aient connus.

— Non, monsieur, personne. Depuis que le petit Jérôme a été amené à l'Hospice, personne, pas une âme ne s'est occupée ou informé de lui.

— Ne connaissez-vous pas la personne qui l'a amené, n'y aurait-il pas moyen de la voir ou du moins de savoir son nom.

— Ma foi, non ; il y a déjà si longtemps de cela. C'est ordinairement le portier qui est chargé du soin de recevoir les personnes qu'on amène à l'Hospice ; et celui qui était portier ici, quand le petit Jérôme a été amené, en est parti depuis longtemps, et je crois qu'il est mort maintenant. Cependant... Arrêtez...

M. Charon se passa la main sur le front, regarda au plafond de l'air d'une personne qui croit avoir fait une découverte importante.

Arrêtez, continua-t-il, après une petite pause, je crois que l'on doit trouver quelque chose dans les registres, on a coutume d'y entrer les noms de ceux qui amènent ici des orphelins. Si vous voulez, m'accompagner, nous examinerons les entrées des registres.

M. le Juge suivit M. Charon qui le conduisit au parloir.